

Téléviseurs
Cinéma maison
Audio portable
Cellulaires
Informatique



stereo+
Inspirer chaque moment

VAL-D'OR
1817, 3e Avenue
Val-d'Or (Qc)
819.874.7997

SENNETERRE
712, 10e Avenue
Senneterre (Qc)
819.737.3003

PL INDUSTRIES INC.
Membre C.M.E.Q.
RBQ : 5701-2122-01


PIERRE-LUC LAMPRON
Maître électricien
Propriétaire

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL

80, Rue Omer-Godbout, Val-d'Or (Qc) J9P 4N7
Cell. : 819 856-0027 Tél. : 819 831-7027
Courriel : plindustries@outlook.com

Les Bois S. Bordeleau

Bois brut en vrac
Poutres de toutes dimensions.
Planches + blocs + madriers etc...
Bois de chauffage
Sur commande, estimation gratuite.
Possibilité de livraison partout en région.
Essences disponibles : Mélèze, Épinette, Cyprès.
Pour toutes autres inf: Rés: 819 737-2970
Cell: 819 856-3330



Projet Multi Nature
projetmultinature@hotmail.com

PMN est un organisme à but non lucratif

PMN gère un fonds provenant des revenus de l'aménagement responsable de ses lots forestiers. Ce fonds a pour objectif de venir en aide aux initiatives individuelles ou de groupe pour la réalisation de projets d'ordre communautaire, social et/ou économique essentiel au développement des communautés du oûle de Senneterre.

C. P. 2134, Senneterre (Québec) J0Y2M0 819-354-4080 poste 226



L'ARRÊT 113
Miss casse-croûte
Jacqueline Rouleau



110, Rte 113 Sud
Senneterre, Qc
J0Y 2M0 **819-737-8868**

Construction Ross
Senneterre, Qc
819 737-2031
BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

À VOTRE SERVICE DEPUIS PLUS DE 50 ANS
Licence RBQ : 8107-5103-13

Travaux forestiers et génie civil
Fourniture de béton et matériaux granulaires
Vente et installation de fosse septique et champ d'épuration
Location d'équipements lourds
Service de concassé, recyclage de béton et asphalte

Nicolas Ross Martin Ross Ghislain Ross
140, 13e Avenue Senneterre
Tél.: 819 737-2031 Fax.: 819 737-8206




Le Senneterrois

Volume 12, Numéro 4
Juillet - Août 2018

Le bulletin d'information de la
Municipalité Paroisse de Senneterre

Mai, mois de l'arbre et des forêts



M^{me} Martine Lampron de la Municipalité Paroisse de Senneterre a distribué plus de 1 750 plants d'arbres aux citoyens. L'activité demeure toujours un succès. L'objectif recherché est de sensibiliser nos citoyens à embellir leur environnement par des actions concrètes « La Plantation »!

Les plants sont offerts gratuitement par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, en collaboration avec l'Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue.

Merci à tous pour votre participation à cette journée!



VOILÀ!

GRATUIT

Signaler une situation non urgente dans votre municipalité

www.appvoila.com



Le sentier du rapide " Chute à Grandmaison"



Le sentier pédestre vous offre une randonnée d'environ un kilomètre qui longe les rapides et permet d'admirer un des plus beaux paysages des environs. Situé à 5 km de la ville, le sentier du rapide est un incontournable lorsque vient le temps de prévoir une escapade en nature.



Admirer le magnifique paysage du sentier en été comme en hiver...



Le calendrier des séances du conseil municipal 2018

Ouverture des séances à 20 h

- 15 janvier 2018
- 5 février 2018
- 5 mars 2018
- 3 avril 2018
- 7 mai 2018
- 4 juin 2018
- 9 juillet 2018
- 7 août 2018
- 4 septembre 2018
- 1^{er} octobre 2018
- 5 novembre 2018
- 3 décembre 2018

Horaire du bureau municipal

Lundi : Fermé
Mardi au vendredi: 8h30 à 16h30

Le bureau est ouvert sur l'heure du dîner



Carte bathymétrique

Vous pouvez vous procurer notre carte bathymétrique au bureau municipal ainsi que chez certains commerçants au coût de 25,00\$.

Réalisation du projet grâce aux partenaires suivants:



Merci!



100, Rue du Portage
Senneterre, (Qc) J0Y 2M0

Tel: 819-737-2842
Fax: 819-737-4668

Vous pouvez nous joindre par courriel:

Mme Mélanie Hébert
Directrice générale et secrétaire-trésorière
dg@paroissesenneterre.qc.ca

M. Rafik Bourennani
Directeur général et secrétaire-trésorier adjoint,
Inspecteur municipal
rbourennani@paroissesenneterre.qc.ca

Mme Martine Lampron
Secrétaire-réceptionniste
info@paroissesenneterre.qc.ca

Rédaction
Mélanie Hébert
Jacline Rouleau
Mise en page
Mélanie Hébert
Martine Lampron
Impression
Publicité MarieC

Rejoignez-nous



Sur Facebook!

Site web: www.paroissesenneterre.qc.ca

VISITEZ NOTRE SITE WEB
Pour consulter nos règlements
en vigueur

OYEZ, OYEZ!



-Ouvert à tous-
L'OBVAJ vous invite à une formation gratuite :

« Agir pour la qualité de l'eau;
je protège mon héritage, je passe à l'action ! »

Vous êtes-vous déjà demandé...

- Quels sont les rôles des municipalités et des citoyens quant à la prévention de la contamination de l'eau ?
- Pourquoi l'eau est-elle contaminée ?
- Quels sont les enjeux liés à l'eau ?
- Quels types de contaminants sont présents en Abitibi ?

Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, cette formation est pour vous !

Inscription obligatoire :

Visitez notre site Web
<http://obvaj.org/>

Ou contactez
Mme Frédérick de Oliveira
-Agente de sensibilisation-
819-824-4049 poste 304
frederick.deoliveira@obvaj.org

Prix de présence :

Collations sur place :

Où? Quand?

Amos : 7 août, 18h
Bibliothèque, Maison de la culture,
222 1^{ère} Avenue Est

Senneterre : 8 août, 18h30
Paroisse de Senneterre,
100 Rue du Portage

Val-d'Or : 14 août, 18h30
Chalet d'accueil de la forêt récréative,
179 7^e Rue

La Sarre : 15 août, 18h30
Salle du conseil, Commission scolaire du
Lac-Abitibi, 500 rue Principale

On vous y attend en grand nombre !

Date limite pour l'inscription :
2 jours avant la tenue de l'activité

D'autres formations peuvent s'ajouter, n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018, le Conseil municipal de la Municipalité Paroisse de Senneterre a présenté le projet de règlement numéro 264-2018 modifiant le règlement numéro 260-2017 relatif au traitement des élus municipaux en application de la Loi sur le traitement des élus municipaux (chapitre T-11.001);

QUE ledit projet de règlement peut se résumer comme suit:

- Le règlement abroge et remplace le règlement numéro 260-2017 et ses amendements.
- Le règlement vient clarifier la clause d'indexation de la rémunération des membres du conseil pour les années suivantes.

QUE le Conseil municipal prévoit adopter ce règlement lors de la séance ordinaire tenue à 20 h, le mardi 7 août 2018, au bureau municipal.

QU'une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, durant les heures d'ouverture de bureau, à compter de ce jour.

Donné à Senneterre, le 10 juillet 2018
Mélanie Hébert, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Vous voulez embellir votre propriété? Participez au concours « Je fleuris dans ma cour »

Cette année, la Municipalité Paroisse de Senneterre et la Municipalité de Belcourt se joignent à la Ville de Senneterre pour offrir le concours à tous les citoyens du pôle de Senneterre. L'objectif de ce concours est de sensibiliser les citoyens et citoyennes dans leur démarche d'amélioration et d'embellissement de leur cour.

Selon la température, chaque municipalité fera la visite des propriétés inscrites sur leur territoire dans la 1^{re} ou 2^e semaine d'août.



- ⊗ 1^{er} prix : 150 \$
 - ⊗ 2^e prix : 50 \$
 - ⊗ Prix « Coup de cœur » : 150 \$ (ce prix sera attribué par les représentants de l'ensemble des 3 municipalités.)
- pour chaque municipalité

Les prix sont sous forme de certificats-cadeaux du Regroupement commercial de Senneterre

Pour participer, vous pouvez vous inscrire :



- ⊗ Sur le site Internet de la Ville de Senneterre (ville.senneterre.qc.ca/LAVILLE/CONCOURS-FLEURIS)
- ⊗ Sur le site Internet de la Municipalité Paroisse de Senneterre (www.paroissesenneterre.qc.ca) dans l'onglet « Services municipaux / Loisirs et culture »
- ⊗ Par téléphone
- ⊗ Par courriel en demandant le formulaire
- ⊗ Au bureau de votre municipalité

De plus, afin de s'intégrer dans la démarche de la Ville de Senneterre, maintenant membre du programme des Fleurons du Québec, les éléments suivants seront évalués pour déterminer les gagnants :



- ⊗ L'harmonie
- ⊗ La qualité
- ⊗ La diversité
- ⊗ L'entretien

Des points bonis seront accordés pour la présence d'arbres matures, pour la récupération de l'eau ou pour l'utilisation de compost domestique.

Pour plus d'informations sur cette démarche ou des idées d'aménagement, vous pouvez consulter le lien suivant : www.fleuronsduquebec.com.

7 gagnants au total*
(la remise des prix se fera lors du Rendez-vous du citoyen)

Participez en grand nombre!

* Prendre note que les gagnants de l'an dernier pour la Ville de Senneterre ne sont pas admissibles cette année. Les élus et le personnel municipal n'ont pas le droit de participer.



100, rue du Portage
Senneterre (Québec) JOY 2M0
Téléphone : 819 737-2842
info@paroissesenneterre.qc.ca



551, 10e Avenue
Senneterre (Québec) JOY 2M0
Téléphone : 819 737-2296
info@ville.senneterre.qc.ca



219, rue Communautaire
Belcourt (Québec) JOY 2M0
Téléphone : 819 737-8894
info@munbelcourt.ca

Mot de mairesse

Une nouvelle équipe au bureau municipal!

Chers citoyens, chères citoyennes,

Pour commencer, j'aimerais vous rappeler que la propreté sur notre territoire est primordiale, donc nous réélirons l'importance de nettoyer vos terrains, des dispositions réglementaires peuvent être appliquées selon les règlements municipaux en vigueur.

Lors de la séance ordinaire du 4 juin dernier, le conseil municipal a nommé Mme Mélanie Hébert directrice générale et secrétaire trésorière, Mme Hébert travail à la municipalité depuis plus de 10 ans et nous avons aussi nommé M. Rafik Bourennani directeur général et secrétaire trésorier adjoint, M. Bourennani combinera ce nouveau poste d'adjoint avec celui d'inspecteur municipal.

Suite à ces changements, le conseil a nommé lors de la rencontre du 9 juillet dernier Mme Martine Lampron, secrétaire réceptionniste.

Je vous présente la nouvelle équipe au bureau municipal!

Jacline Rouleau

Jacline Rouleau,
Mairesse



De gauche à droite: Mme Martine Lampron, Secrétaire- réceptionniste, M. Rafik Bourennani, Directeur général et secrétaire trésorier adjoint/Inspecteur municipal et Mme Mélanie Hébert, Directrice générale et secrétaire-trésorière.



Hommage à M. Roger Robert, conseiller municipal

C'est avec une émotion et une peine immense que le Conseil municipal tient à souligner la perte d'un conseiller, M. Roger Robert, un homme très impliqué auprès de la municipalité. Son mandat comme conseiller au siège numéro 6 a débuté en novembre 2009 et a été reconduit en novembre 2018.

Les membres du conseil municipal et les employés présentent leurs plus sincères condoléances à la famille.

Les rapports de voisinage

Le ministère de la Justice met à votre disposition un site Web sur les rapports de voisinage. Le site fait état des droits et des responsabilités de chacun pour **maintenir de bonnes relations de voisinage**.

Voici quelques exemples de ce qui peut être la source de problèmes entre vous et vos voisins :

- * Les limites de votre propriété et le bornage
- * Protection de la propriété d'autrui
- * L'écoulement des eaux
- * Les clôtures et la mitoyenneté
- * Les arbres et les branches
- * Le bruit



Source: www.justice.gouv.qc.ca/vos-differends/rapports-de-voisinage

RAPPORT DE LA MAIRESSE - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité Paroisse de Senneterre pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 3 avril dernier.

Le rapport financier 2017 déposé par le vérificateur externe de la firme comptable Deloitte

Le rapport vérifié de l'année 2017, déposé par le vérificateur externe de la firme comptable Deloitte comprend l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les revenus et dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

Revenus	Réalisations 2017 – sans ventilation de l'amortissement
Taxes	906 415 \$
Compensations tenant lieu de taxes	33 477 \$
Transferts	425 105 \$
Services rendus	4 400 \$
Imposition de droits	36 309 \$
Amendes et pénalités	106 \$
Autres revenus d'intérêts	11 224 \$
Autres revenus	40 559 \$
Total revenus	1 457 595 \$

Dépenses	
Administration générale	340 959 \$
Sécurité Publique	150 866 \$
Transport	318 049 \$
Hygiène du milieu	120 121 \$
Aménagement, urbanisme et développement	123 301 \$
Loisir et culture	230 303 \$
Frais financement	2 676 \$
Amortissement des immobilisations	48 296 \$
Total dépenses	1 334 571 \$

Excédent de l'exercice	123 024 \$
-------------------------------	-------------------

Selon l'avis de l'auditeur les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité Paroisse de Senneterre au 31 décembre 2017, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Projets réalisés

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, des travaux de développement et de voirie ont été effectués, tels que la prolongation du sentier pédestre, l'aménagement de l'abri, la réfection de la rue Sigouin et les virées des chemins municipaux.

L'ensemble de ces projets représente un investissement de 55 386,94 \$ et la Municipalité a obtenu près de 34 818,30 \$ en subvention pour leur réalisation.

Suivi de la dette

Au 31 décembre 2017, la dette totale s'élève à 69 800 \$ en baisse de 33 300 \$ comparativement à l'année précédente.

De plus, la Municipalité doit présenter dans ses états financiers sa quote-part de la dette à long terme dans la MRC de la Vallée-de-l'Or qui se situe à 444 856 \$ au 31 décembre 2017. Donc, la dette totale incluant la part dans la MRC est de 514 656 \$.

Le traitement des élus

En vertu de la Loi sur le traitement des élus (L.R.Q., c. T-11.001) la municipalité a adopté un règlement sur le traitement des élus le 13 novembre 2017 qui en outre fixe une rémunération additionnelle de dépenses et une allocation additionnelle de dépense pour chaque séance assistée. Conformément à l'article 11 de cette même loi, je vous présente, la rémunération des élus municipaux pour l'année 2017 :

Rémunération du Maire

La rémunération imposable de base était de 8 176,92 \$ et la rémunération additionnelle de 40,00 \$ pour chaque séance assistée à laquelle s'ajoutait une allocation non imposable de base de dépenses de 4 088,40 \$ et une allocation additionnelle de dépenses de 20,00 \$ pour chaque séance assistée.

Rémunération de chaque conseiller

La rémunération imposable de base était de 2 725,80 \$ et la rémunération additionnelle de 20,00 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation non imposable de base de dépenses de 1 362,90 \$ et une allocation additionnelle de dépenses de 10,00 \$.

Liste des contrats de plus de 25 000 \$

Conformément à l'article 961.3 du code municipal, une liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés en 2017 est publiée via notre site web dans l'onglet «Administration».

Conclusion

Dans sa globalité, les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 démontrent que la situation financière de la Municipalité Paroisse de Senneterre est équilibrée. À cet égard, je souhaite souligner l'excellent travail de l'administration municipale et des membres du conseil municipal.

Mme Jacline Rouleau, Mairesse

Avant d'acheter une propriété ou un terrain, il est important de bien vous renseigner!

Ce qu'il faut considérer avant l'achat d'une propriété :

- La conformité des lieux;
- L'évaluation municipale ainsi que les taxes associées à la propriété;
- Le système septique et le puit.

Ce qu'il faut considérer avant de faire l'acquisition d'un terrain :

- Les dimensions;
- Le zonage;
- L'accès et le droit de passage (s'il y a lieu);
- Toute autre caractéristique spécifique.

Avant de faire un achat, il est recommandé de se renseigner auprès de l'inspecteur municipal pour être bien informé.

Qualité de l'eau des puits

L'eau que vous consommez à la maison provient-elle d'un puits domestique? Si oui, vous ne pouvez pas vous fier à son goût ni à sa couleur pour déterminer sa qualité et juger si elle est bonne pour votre santé.

Il est essentiel de faire analyser votre eau pour éviter les différents types de contamination, que ce soit par des bactéries ou des métaux lourds (comme l'arsenic). La Direction de santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue recommande aux propriétaires de résidences alimentées par un puits domestiques de procéder à deux types d'analyses distinctes.

Une analyse physico-chimique complète

Il est recommandé de procéder à une analyse complète de l'eau environ tous les 10 ans. Idéalement, la première analyse devrait être faite au moment où l'on creuse le puits.

Une fois faite, il n'est pas nécessaire de répéter cette analyse à court terme puisque la présence de contaminants physico-chimiques n'a pas tendance à varier énormément avec le temps. Cependant, le fait de consommer une eau contaminée sur une très longue période peut augmenter de façon significative les risques de développer un cancer, d'où l'importance de faire les analyses appropriées.

Un coup de pouce financier pour vous!

Les propriétaires qui souhaitent réaliser cette analyse physico-chimique complète de l'eau de leur puits ont accès pour la première fois à un coup de pouce financier offert grâce à un nouveau programme mis sur pied par les organismes de bassin versant (OBV) de la région au : www.obvaj.org/projet-volontaire-danalyse-de-la-qualite-de-leau-de-votre-puits-residentiel/

Vous pouvez aussi contacter un professionnel en santé environnementale de la Direction de santé publique au (819) 764-3264, poste 49421.

N'oubliez pas l'analyse bactériologique, deux fois l'an!

Un autre type d'analyse devrait faire partie de la routine printanière de tous les propriétaires de résidences alimentées par un puits domestique : il s'agit de l'analyse bactériologique.

Source: http://www.ciass-at.gouv.qc.ca/la_sante_publique/sante_et_environnement/qualite_de_leau_des_puits.html